



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 10 :
ASSOCIATION LE
CARROUSEL - SUBVENTION
2024

Séance Ordinaire du 7 mai 2024

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 30 avril 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 mai 2024.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Michel MENJUCQ, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 24

Absents : 2

Excusés : 9

Excusés avec procuration : Bruno QUERE (à Philippe FARGEON), Armelle ABAZIOU BARTHELEMY (à Alain GERARD), Daniel BALLA (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Sandrine JOVENE), Géraldine AUDEBERT (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Emmanuelle ANGELINI), Grégoire REYDIT (à Bérengère DUPIN), Jonathan VANDENHOVE (à Françoise COSSECQ), Julie-Anne BROUSSIN (à Mathilde FERCHAUD).

Absents : M. Jean-Jacques HERMENCE, M. Maxime JOYEZ.

Secrétaire : Benjamin DUGERS

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2024

DOSSIER N° 10 : ASSOCIATION LE CARROUSEL - SUBVENTION 2024

RAPPORTEUR : Françoise COSSECQ

La ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Le CARROUSEL qui a pour objet de :

- Renforcer le lien social et faciliter le vivre ensemble entre tous : les enfants, les jeunes, les adultes, les parents et les séniors ;
- Permettre à différentes générations de partager des espaces, des activités, des idées, des savoirs et des savoir-faire ;
- Proposer un accueil et une écoute bienveillante, notamment pour prévenir l'isolement des personnes ;
- Organiser des actions individuelles et collectives, notamment dans les champs suivants : la culture, les loisirs, l'éducation, la parentalité, l'accompagnement et la médiation sociale ;
- Initier ou participer à des actions événementielles sur le territoire du Bouscat.

L'association LE CARROUSEL agréée Centre social depuis le 1^{er} janvier 2019, oriente son activité autour de la mise en œuvre principale des axes suivants :

- La famille au cœur du lien intergénérationnel
- La jeunesse dans un projet d'émancipation
- L'animation sociale locale, puissant moteur de lien social
- Lutte contre la précarité, levier de société
- Une gouvernance participative, ouverte et réactive.

Pour l'année 2024, il est proposé d'octroyer à l'association le CARROUSEL une subvention d'un montant de 166 500 € de fonctionnement pour lui permettre de mettre en œuvre son projet social.

VU les Services d'Intérêt Général, y compris les Services Sociaux d'Intérêt Général : un nouvel engagement européen, COM 2007 725 du 20 Novembre 2007,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU la Loi n°2004-809 en date du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la circulaire du Premier Ministre n°5811/SG du 29/09/2015, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU la circulaire du 12 juin 2021, relative à l'animation de la vie sociale,

VU la délibération du conseil municipal du Bouscat du 28 janvier 2020 relative à la Convention Territoriale Globale liant la MAIRIE DU BOUSCAT et la CAF,

VU la délibération du conseil municipal du Bouscat du 13 octobre 2015 relative à la convention territoriale Quartier Intercommunal Champ de courses 2015-2020 et ses avenants 2020-2021 et 2022-2023,

VU la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2021, concernant le projet éducatif « Génération Alpha »,

VU la délibération du conseil municipal du Bouscat du 5 avril 2023 du relative à la convention de partenariat 2023-2024 entre l'Association LE CARROUSEL et la MAIRIE DU BOUSCAT,

Considérant la mission d'intérêt général de service social de l'association Le CARROUSEL, selon les principes communs définis par le protocole sur les services d'intérêt général du Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007, applicable au 1^{er} décembre 2009,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2023 relative à la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 qui engage la Mairie du Bouscat à soutenir financièrement l'association,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention de 166 500€ à l'association Le CARROUSEL,

Article 2 : DIRE que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 65.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

33 voix POUR

Fait et délibéré le 7 mai 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Benjamin DUGERS